



Le 23 novembre 2020

## **Communiqué précisant les modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire**

Les actionnaires de VIRBAC sont avisés qu'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire se tiendra le mardi 15 décembre 2020 à 9 heures, dans les bâtiments de VIRBAC Direction, 13ème rue L.I.D., 06517 Carros.

Toutefois, par mesure de précaution, il est rappelé que la société encourage vivement ses actionnaires à voter par correspondance ou donner pouvoir au président de l'assemblée générale, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible sur le site de la société [corporate.virbac.com](http://corporate.virbac.com).

**En fonction des impératifs sanitaire et/ou légaux, les modalités d'organisation de l'assemblée générale des actionnaires pourraient évoluer et ladite assemblée pourrait se tenir exclusivement à huis-clos hors présence physique des actionnaires.**

**La société invite ses actionnaires à consulter régulièrement son site internet [corporate.virbac.com](http://corporate.virbac.com) pour connaître les modalités définitives de tenue de l'assemblée générale.**

Pour cette assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques. Aucun site visé à l'article R225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 4 novembre 2020. Les avis de convocation et de réunion seront disponibles sur le site internet de la société : [corporate.virbac.com](http://corporate.virbac.com) ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette assemblée.

NYSE Euronext - Compartiment B - code ISIN : FR0000031577 / MNEMO : VIRP Direction financière : tél. 04 92 08 71 32  
- finances@virbac.com - corporate.virbac.com